Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2024/3187

16.12.2024

DÉCISION (PESC) 2024/… DU CONSEIL

du 16 décembre 2024

modifiant la décision 2014/512/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 31 juillet 2014, le Conseil a adopté la décision 2014/512/PESC [1].

(2) L'Union continue d'apporter un soutien sans faille à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

(3) Dans ses conclusions du 17 octobre 2024, le Conseil européen a condamné à nouveau résolument la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation manifeste de la charte des Nations unies, et a réaffirmé son soutien constant à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Le Conseil européen a également indiqué que l'Union était prête à limiter encore la capacité de la Russie à faire la guerre, y compris au moyen de sanctions supplémentaires et de nouvelles mesures pour contrecarrer leur contournement, y compris par l'intermédiaire de pays tiers.

(4) Compte tenu de la gravité de la situation, il convient d'adopter de nouvelles mesures restrictives.

(5) Il y a lieu d'ajouter 32 entités à la liste des personnes physiques ou morales, entités et organismes figurant à l'annexe IV de la décision 2014/512/PESC, à savoir la liste des personnes, entités et organismes soutenant le complexe militaro-industriel de la Russie dans sa guerre d'agression contre l'Ukraine, auxquels sont imposées des restrictions plus strictes à l'exportation des biens et technologies à double usage ainsi que des biens et technologies susceptibles de contribuer au renforcement technologique du secteur russe de la défense et de la sécurité. Cette liste comporte certaines entités établies dans des pays tiers autres que la Russie qui contribuent indirectement au renforcement militaire et technologique de la Russie par le contournement des restrictions à l'exportation, y compris en ce qui concerne les véhicules aériens sans pilote ou les missiles.

(6) Afin de restreindre encore l'activité des navires qui sont exploités de manière à contribuer à des actions ou politiques soutenant les actions menées par la Russie contre l'Ukraine, ou à soutenir de telles actions ou politiques, il convient également d'ajouter d'autres navires à la liste de navires figurant à l'annexe XVI de la décision 2014/512/PESC, qui font l'objet d'une interdiction d'accès aux ports et aux écluses des États membres et à un large éventail de services liés au transport maritime.

(7) Comme indiqué au considérant 16 de la décision (PESC) 2024/1470 du Conseil [2], les soldes de trésorerie des dépositaires centraux de titres ou de leurs clients sont généralement transférés hors des dépositaires centraux de titres avant la fin de la journée et ne rapportent aucune rémunération pour leurs clients. Par conséquent, les dépositaires centraux de titres visés à l'article 1er *bis*, paragraphe 8, de la décision 2014/512/PESC ne sont pas tenus de verser des intérêts ou toute autre forme d'indemnisation à la personne, à l'entité ou à l'organisme ayant droit sur les avoirs et les réserves visés à l'article 1er *bis*, paragraphe 4, de ladite décision et que lesdits dépositaires centraux de titres détiennent ou contrôlent ou auxquels ils sont une contrepartie, sauf dispositions contractuelles à cet effet.

(8) La gestion, par un dépositaire central de titres concerné, d'avoirs faisant l'objet d'une transaction interdite par l'article 1er *bis*, paragraphe 4, de la décision 2014/512/PESC, ainsi que la gestion des soldes de trésorerie provenant de ces avoirs, ne devraient entraîner pour ledit dépositaire, sa direction et ses employés aucune responsabilité de quelque nature que ce soit, à moins qu'il ne soit établi que l'action résulte d'une négligence.

[1] Décision 2014/512/PESC du Conseil du 31 juillet 2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine (JO L 229 du 31.7.2014, p. 13, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2014/512/oj).

[2] Décision (PESC) 2024/1470 du Conseil du 21 mai 2024 modifiant la décision 2014/512/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine (JO L, 2024/1470, 22.5.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2024/1470/oj).

(9) Récemment, des juridictions russes ont rendu des décisions fondées sur l'article 248 du code de procédure d'arbitrage de la Fédération de Russie qui interdit l'ouverture ou la poursuite par des entreprises européennes de procédures devant des juridictions étrangères à l'encontre de sociétés russes («*anti-suit injunctions*») et ont infligé, entre autres, des sanctions financières disproportionnées en cas de non-respect. L'Union considère que la manière dont les juridictions russes prononcent de telles «*anti-suit injunctions*» et infligent de telles amendes constitue une violation manifeste des principes internationaux établis et des pratiques traditionnelles dans le règlement des différends commerciaux internationaux. Afin d'empêcher des tentatives par des requérants de faire appliquer de telles «*anti-suit injunctions*» ou amendes ou toute autre décision de justice fondée sur l'article 248 ou sur une disposition équivalente de la législation russe, il convient d'introduire une interdiction de la reconnaissance ou de l'exécution dans l'Union des injonctions, ordonnances, jugements ou autres décisions de justice rendus en vertu de l'article 248 du code de procédure d'arbitrage de la Fédération de Russie ou d'une disposition équivalente de la législation russe, ou en rapport avec ces dispositions.

(10) Il convient également d'apporter certaines modifications techniques à la décision 2014/512/PESC, y compris la prorogation des délais applicables à certaines dérogations nécessaires à la cession d'actifs en Russie ou à la sécurité d'approvisionnement des États membres en certains produits pétroliers. Les opérateurs devraient avoir conscience du fait que la Russie est un pays où l'État de droit n'est plus appliqué et que la Fédération de Russie a adopté plusieurs actes législatifs ciblant les actifs d'entreprises de «pays hostiles», y compris les États membres. Cela pourrait conduire à ce que des actifs de l'Union soient bloqués en Russie sans possibilité de retrait ordonné. En raison des risques pesant sur le maintien d'activités en Russie, les opérateurs de l'Union devraient envisager de mettre un terme à leurs activités commerciales en Russie et/ou de ne pas en créer de nouvelles. La prorogation exceptionnelle des dérogations pour cession d'actifs est nécessaire pour permettre aux opérateurs de l'Union de sortir le plus rapidement possible du marché russe. Les dérogations prolongées sont accordées au cas par cas par les États membres et visent essentiellement à permettre un processus de cession d'actifs ordonné, ce qui ne serait pas possible sans la prorogation de ces délais.

(11) Une action supplémentaire de l'Union est nécessaire pour mettre en œuvre certaines mesures.

(12) Il y a donc lieu de modifier la décision 2014/512/PESC en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

La décision 2014/512/PESC est modifiée comme suit:

1) À l'article 1er *bis*, le paragraphe suivant est ajouté:

«12. Les actions d'un dépositaire central de titres menées de bonne foi en vertu des paragraphes 4 à 11 au motif que ces actions sont conformes à la présente décision n'entraînent pour ce dépositaire, sa direction ou ses employés aucune responsabilité de quelque nature que ce soit, à moins qu'il ne soit établi que l'action résulte d'une négligence.».

2) L'article 1 *bis bis* est modifié comme suit:

a) au paragraphe 3, le point d) est remplacé par le texte suivant:

«d) aux transactions, y compris les ventes, qui sont strictement nécessaires à la liquidation, avant le 31 décembre 2025, d'une coentreprise ou d'une construction juridique similaire conclues avant le 16 mars 2022, associant une personne morale, une entité ou un organisme visés au paragraphe 1;»;

b) le paragraphe 3 *bis* est remplacé par le texte suivant:

«3 *bis*. Par dérogation au paragraphe 1, les autorités compétentes peuvent autoriser, dans les conditions qu'elles jugent appropriées, les transactions strictement nécessaires à la cession d'actifs et au retrait, au plus tard le 31 décembre 2025, de la part des entités visées au paragraphe 1 ou de leurs filiales dans l'Union, d'une personne morale, d'une entité ou d'un organisme établi dans l'Union.».

3) L'article 4 *sexdecies* est modifié comme suit:

a) au paragraphe 6, la partie introductive est remplacée par le texte suivant:

«6. À partir du 5 février 2023, et par dérogation aux paragraphes 1 et 2, les autorités compétentes de la Croatie peuvent autoriser jusqu'au 31 décembre 2025 l'achat, l'importation ou le transfert de gazole sous vide relevant du code NC 2710 19 71 originaire de Russie ou exporté de Russie, pour autant que les conditions suivantes soient remplies:»;

b) au paragraphe 8, le quatrième alinéa est remplacé par le texte suivant:

«Par dérogation temporaire, les interdictions visées au troisième alinéa s'appliquent à compter du 5 juin 2025 à l'importation et au transfert en Tchéquie, ainsi qu'à la vente à des acheteurs en Tchéquie, de produits pétroliers obtenus à partir de pétrole brut qui a été livré par oléoduc dans un autre État membre conformément au paragraphe 3, point d). Dans le cas où d'autres sources d'approvisionnement en produits pétroliers de ce type sont mises à la disposition de la Tchéquie avant cette date, le Conseil met fin à cette dérogation temporaire. Au cours de la période allant jusqu'au 5 juin 2025, les volumes de ces produits pétroliers importés en Tchéquie en provenance d'autres États membres ne dépassent pas les volumes moyens importés en Tchéquie depuis ces autres États membres au cours de la même période pendant les cinq années précédentes.».

4) L'article 4 *novodecies* est modifié comme suit:

a) au paragraphe 1, la partie introductive est remplacée par le texte suivant:

«1. Par dérogation aux articles 3, 3 *bis*, 4, 4 *quater*, 4 *quinquies*, 4 *octies*, 4 *undecies* et 4 *quaterdecies*, les autorités compétentes peuvent autoriser la vente, la fourniture ou le transfert des biens et technologies énumérés aux annexes II, VII, X, XI, XVI, XVIII, XX et XXIII du règlement (UE) nº 833/2014 et à l'annexe I du règlement (UE) 2021/821, de même que la vente, la concession sous licence ou tout autre transfert de droits de propriété intellectuelle ou de secrets d'affaires, ainsi que l'octroi de droits permettant la consultation ou la réutilisation de tout matériel ou toute information protégés par des droits de propriété intellectuelle ou constituant des secrets d'affaires, en rapport avec les biens et technologies mentionnés ci-dessus, jusqu'au 31 décembre 2025, lorsque cette vente, cette fourniture, ce transfert, cette concession de licences ou cet octroi de droits permettant la consultation ou la réutilisation est strictement nécessaire à la cession d'actifs en Russie ou à la liquidation d'activités en Russie, pour autant que les conditions suivantes soient remplies:»;

b) le paragraphe 1 *bis* est remplacé par le texte suivant:

«1 *bis*. Par dérogation à l'article 3, les autorités compétentes peuvent autoriser la vente, la fourniture ou le transfert des biens et technologies énumérés à l'annexe II du règlement (UE) nº 833/2014 jusqu'au 31 décembre 2025, lorsque cette vente, cette fourniture ou ce transfert est strictement nécessaire à la cession d'actifs d'une coentreprise établie ou constituée selon le droit d'un État membre avant le 24 février 2022, associant une personne morale, une entité ou un organisme russes et exploitant une infrastructure de gazoduc entre la Russie et des pays tiers.»;

c) au paragraphe 2, la partie introductive est remplacée par le texte suivant:

«2. Par dérogation aux articles 4 *decies* et 4 *duodecies*, les autorités compétentes peuvent autoriser l'importation ou le transfert des biens énumérés aux annexes XVII et XXI du règlement (UE) nº 833/2014 jusqu'au 31 décembre 2025, lorsque l'importation ou le transfert est strictement nécessaire à la cession d'actifs en Russie ou à la liquidation d'activités en Russie, pour autant que les conditions suivantes soient remplies:»;

d) au paragraphe 2 *bis*, la partie introductive est remplacée par le texte suivant:

«2 *bis*. Par dérogation à l'article 1er *duodecies*, les autorités compétentes peuvent autoriser la poursuite de la fourniture des services qui y sont énumérés jusqu'au 31 décembre 2025, lorsque la fourniture de ces services est strictement nécessaire à la cession d'actifs en Russie ou à la liquidation d'activités en Russie, pour autant que les conditions suivantes soient remplies:».

5) À l'article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, le point b) est remplacé par le texte suivant:

«b) transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale;».

6) À l'article 7, le paragraphe 4 est remplacé par le texte suivant:

«4. Par dérogation au paragraphe 1, les autorités compétentes, sur la base d'une évaluation spécifique et au cas par cas, peuvent autoriser, jusqu'au 31 décembre 2025, qu'il soit donné satisfaction à une demande présentée par l'une des personnes, entités et organismes visés au paragraphe 1, point b), dans les conditions que les autorités compétentes jugent appropriées et après avoir établi que le fait qu'il soit donné satisfaction à la demande est strictement nécessaire à la cession d'actifs en Russie ou à la liquidation d'activités en Russie.».

7) L'article suivant est inséré:

«*Article 7 bis*

1. Nulle injonction, nulle ordonnance, nulle mesure de réparation, nul jugement et nulle autre décision de justice prononcés en vertu de l'article 248 du code de procédure d'arbitrage de la Fédération de Russie ou découlant de celui-ci, ou d'une disposition équivalente de la législation russe ne sont reconnus, mis en œuvre ou exécutés dans un État membre.

2. Nulle demande d'assistance au cours d'une enquête ou d'une autre procédure pénale et nulle peine ou autre sanction prononcée en vertu du code pénal russe sur le fondement d'une prétendue violation d'une injonction, d'une ordonnance, d'une mesure de réparation, d'un jugement ou d'une autre décision de justice prononcés en vertu de l'article 248 du code de procédure d'arbitrage de la Fédération de Russie ou découlant de celui-ci, ou d'une disposition équivalente de la législation russe, ne sont reconnues, mises en œuvre ou exécutées dans un État membre.».

Article 2

Les annexes IV et XVI de la décision 2014/512/PESC sont modifiées conformément à l'annexe de la présente décision.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 16 décembre 2024.

Par le Conseil

La présidente

K. KALLAS

ANNEXE

Les annexes de la décision 2014/512/PESC sont modifiées comme suit:

1) À l'annexe IV, les mentions suivantes sont ajoutées:

N°	Nom	Informations d'identification	Date d'inscription
«676.	OSTEC-Enterprise LTD Nom local: Общество с ограниченной ответственностью "Предприятие Остек" Autre(s) dénomination(s): ООО "Предприятие Остек" (Predpriyatie Ostek)	Adresse(s): ul. Moldavskaya, d. 5, korp. 2, 121467, Moscow, Russian Federation Téléphone: + 7 4957884444 Site internet: www.ostec-materials.ru Courriel: materials@ostec-group.ru; cleaning@ostec-group.ru Numéro d'enregistrement: 7731480806 (Tax ID/INN)	17.12.2024
677.	OSTEC-ARTTOOL LTD Nom local: Общество с ограниченной ответственностью "Остек-АртТул" Autre(s) dénomination(s): ООО "Остек-АртТул"	Adresse(s): Barklaya Street 6/3, zip code: 121087 Moscow, Russian Federation Téléphone: + 7 4957884444 Site internet: www.arttool.ru Courriel: info@arttool.ru Numéro d'enregistrement: 7731481038 (Tax ID/INN)	17.12.2024
678.	OSTEC-EC LTD Nom local: Общество с ограниченной ответственностью "Остек-Эк" Autre(s) dénomination(s): ООО "Остек-Эк"	Adresse(s): ul. moldavskaya d. 5, korp. 2, Moscow, Russian Federation Téléphone: + 7 4957884444 Site internet: www.ostec-group.ru; www.ostec-group.com Numéro d'enregistrement: 7731481077 (Tax ID/INN)	17.12.2024
679.	OSTEC-Electro LTD Nom local: Общество с ограниченной ответственностью "Остек-Электро" Autre(s) dénomination(s): ООО "Остек-Электро" (OOO Ostek Electro)	Adresse(s): ul. Moldavskaya, d. 5, korp. 2, Moscow, Russian Federation Téléphone: + 7 4957884444 Site internet: www.ostec-electro.ru Courriel: ostecelectro@ostec-group.ru Numéro d'enregistrement: 7731483966 (Tax ID/INN)	17.12.2024

Nº	Nom	Informations d'identification	Date d'inscription
680.	OSTEC-ETC LTD Nom local: Общество с ограниченной ответственностью "Остек-ЕТК" Autre(s) dénomination(s): ООО "Остек-ЕТК"	Adresse(s): Nab. Luzhnetskaya, d. 2/4, str. 16, et/pom. 3/303, 119270, Moscow, Russian Federation; ul. Moldavskaya d. 5, korp. 2, 121467 Moscow, Russian Federation Téléphone: + 7 4957884444 Site internet: www.ostec-etc.ru Courriel: etc@ostec-group.ru Numéro d'enregistrement: 7731481052 (Tax ID/INN)	17.12.2024
681.	OSTEC-INTEGRA LTD Nom local: Общество с ограниченной ответственностью "Остек Интегра" Autre(s) dénomination(s): ООО "Остек Материалс" (Ostek Materials); ООО "Остек-Интегра"	Adresse(s): Partizanskaya Steet 25, zip code: 121351, Moscow, Russian Federation Téléphone: + 7 4957884444 Site internet: www.ostec-materials.ru Courriel: materials@ostec-group.ru; cleaning@ostec-group.ru Numéro d'enregistrement: 7731416984 (Tax ID/INN)	17.12.2024
682.	OSTEC-SMT LTD Nom local: Общество с ограниченной ответственностью "Остек-СМТ" Autre(s) dénomination(s): ООО "Остек-СМТ"	Adresse(s): ul. Kulakova d. 20, str. 1G, 123592 Moscow, Russian Federation Téléphone: + 7 4957884441; + 7 4957884441 (extension 5833) Site internet: www.ostec-smart.ru Courriel: smt@ostec-group.ru Numéro d'enregistrement: 7731481045 (Tax ID/INN)	17.12.2024

Nº	Nom	Informations d'identification	Date d'inscription
683.	OSTEC-ST LTD Nom local: Общество с ограниченной ответственностью "Остек-Сервис-Технология" Autre(s) dénomination(s): ООО "Остек-СТ"	Adresse(s): ul. Moldavskaya, d. 5, korp. 2, 121467, Moscow, Russian Federation Téléphone: + 7 4957884444 Site internet: www.ostec-st.ru Courriel: ost@ostec-group.ru Numéro d'enregistrement: 7731630120 (Tax ID/INN)	17.12.2024
684.	OSTEC-TEST LTD Nom local: Общество с ограниченной ответственностью "Остек-ТЕСТ" Autre(s) dénomination(s): ООО "Остек-ТЕСТ"	Adresse(s): ul. Moldavskaya, d. 5, korp. 2, 121467, Moscow, Russian Federation Téléphone: + 7 4957884444 Site internet: www.ostec-test.ru Numéro d'enregistrement: 7731481020 (Tax ID/INN)	17.12.2024
685.	OSTEC-UMT LTD Nom local: Общество с ограниченной ответственностью "ОСТЕК-УМНЫЕ ТЕХНОЛОГИИ" Autre(s) dénomination(s): ООО "Остек-УМТ"	Adresse(s): ul. Kulakova d. 20, str. 1G, 123592, Moscow, Russian Federation Téléphone: + 7 4957884444 Numéro d'enregistrement: 7734462210 (Tax ID/INN)	17.12.2024
686.	RIIT LTD Nom local: Общество с ограниченной ответственностью "НИИИТ" Autre(s) dénomination(s): ООО "NIIIT"	Adresse(s): ul. Kulakova d. 20, str. 1G, pom. XIV et 3, kom 10, 11, 52-57, 123592, Moscow, Russian Federation Numéro d'enregistrement: 7731481013 (Tax ID/INN)	17.12.2024
687.	LLC Atlas Nom local: Общество с Ограниченной Ответственностью "Атлас" (ООО "Атлас") Autre(s) dénomination(s): ООО Atlas	Adresse(s): 100-Letiya Prospekt, 155, Building 3 Office 5, 690068, Vladivostok, Primorsky Krai, Russian Federation Téléphone: + 7 (423) 242-85-03; + 7 (423) 261-46-41 Numéro d'enregistrement: 2543069263 (TIN)	17.12.2024

Nº	Nom	Informations d'identification	Date d'inscription
688.	Mistral Nom local: Общество с Ограниченной Ответственностью "Мистраль" (ООО "Мистраль") Autre(s) dénomination(s): OOO Mistral; Mistral LLC	Adresse(s): 129626, Moscow, Alekseevsky Municipal District; 1st Mytihchinskaya Str., 3, Building 1, Room 8, Russian Federation; 113054, Moscow, Bolshoy Strochenovsky Pereulok, 13, Building 1, Russian Federation Téléphone: + 7 (929) 668 34 74 Numéro d'enregistrement: 7717793684 (INN)	17.12.2024
689.	KOMINVEX D.O.O. BEOGRAD Autre(s) dénomination(s): PREDUZEĆE ZA TRGOVINU I INŽENJERING POSLOVE KOMINVEX DOO BEOGRAD RAKOVICA; Kominvex DOO Beograd; Kominvex doo Beograd	Adresse(s): Nikole Marakovica 21/VI/36, Belgrade 11090, Serbia Téléphone: + 381 63308192 / + 381 116564086 Site internet: https://kominvex.co.rs Numéro d'enregistrement: 20047038	17.12.2024
690.	SOHA INFO D.O.O. Autre(s) dénomination(s): SOHA INFO D.O.O. NOVI BANOVCI	Adresse(s): Pionirska 3, Novi Banovci 22304, Serbia Téléphone: + 381 63300346 Site internet: www.sohainfo.rs Numéro d'enregistrement: 21802808	17.12.2024
691.	Fidar System Pooyan Nom local: فیدار سیستم پیوان Autre(s) dénomination(s): Fidar System Pouyan	Adresse(s): Unit 6, No.7, Mahbod Alley, Laleh St., Jomhuri St., Tehran, Iran; No 12, 21th Alley, Ahmad Ghasir St., Argentina Sq, Tehran, Iran; No. 9 Lale Alley, First Floor, Unit 2, Hatef Alley, Crossroad Hafez Neighborhood, Central Sector, Tehran City, Tehran Province, Iran Téléphone: + 98 02166767984 Site internet: http://www.cintix.ir/	17.12.2024
692.	Time Art International LTD Nom local: 時亞國際有限公司	Adresse(s): Workshop 7(a), 12/f, Wah Lai Industrial Centre, Nos. 10-14 Kweitei Street, Shatin, Hong Kong, China Numéro d'enregistrement: 1411127 (Hong Kong Company Number)	17.12.2024

Nº	Nom	Informations d'identification	Date d'inscription
693.	Ele Technology Co. LTD Nom local: 深圳市易络电子有限公司	Adresse(s): 3714 Duhuixuan Buildings, 3018 Shennan Road, Futian Area, Shenzhen, China Téléphone: + 86 75582913231 Site internet: http://www.ele-tech.com.cn Numéro d'enregistrement: 9144030007753946 96 (China Unified Social Credit Code)	17.12.2024
694.	Shenzhen Xingding Machinery Ltd	Numéro d'enregistrement: 440300280527908 (China Company Registration Number)	17.12.2024
695.	Ningbo Blin Machinery Co., Ltd. Nom local: 宁波贝宁机床有限公司	Adresse(s): No.1& 3, Sanxing Industrial Park, Luotuo, Zhenhai District, Ningbo, China Téléphone: + 86 18858060617 Site internet: http://blincnc.com/ Numéro d'enregistrement: 91330203591551508B (USCC)	17.12.2024
696.	Baltiyskaya Promishlennaya Kompaniya (JSC Baltic Industrial Company) Nom local: АО "Балтийская Промышленная Компания" Autre(s) dénomination(s): AO BALTIISKAYA PROMYSHLENNAYA KOMPANIYA	Adresse(s): 192288, St. Petersburg, Malaya Bukharestskaya str., 5, building 2/39, Russian Federation; 195276, St. Petersburg, Prospekt Kultury, 49A, Russian Federation; 192177, St. Petersburg, 3rd Rybatskiy ave., 3, Russian Federation Téléphone: + 7 8126050033 Site internet: https://bpk-spb.ru Courriel: info@bpk-spb.ru; service@bpk-spb.ru Numéro d'enregistrement: 7801200558 (Tax ID)	17.12.2024

Nº	Nom	Informations d'identification	Date d'inscription
697.	Alfa Machinery Group (LLC Company AMG) Nom local: ООО "Компания АМГ" Autre(s) dénomination(s): Kompaniya AMG	Adresse(s): 111141, Moscow, Kuskovskaya str., 20A, room 1. XIIA room 114, Russian Federation; 111141, Moscow, Kuskovskaya str., 20A, building A, office A-602, Russian Federation; 355035, Stavropol, Mira Str., 267, office 204, Russian Federation; 142280, Protvino, Pobedy Str., 2, Russian Federation; 450056, Ufa, Mokrousovskaya Str., 8, building 3, Russian Federation Téléphone: + 7 4995500252; + 7 9859979332 Site internet: https://companyamg.ru/ et https://amgcnc.ru/ Courriel: info@coamg.ru Numéro d'enregistrement: 7720821959 (Tax ID); 1147746889531 (OGRN)	17.12.2024
698.	LLC Rustakt Nom local: ООО "Рустакт"	Adresse(s): 123290, Moscow, in.ter.g. Presnensky municipal district, Shmitovsky passage, 39, building 2, premises. 5K, Russian Federation (adresse originale: 123290, Г.МОСКВА, ВН.ТЕР.Г. МУНИЦИПАЛЬНЫЙ ОКРУГ ПРЕСНЕНСКИЙ, ПРОЕЗД ШМИТОВСКИЙ, Д. 39, К. 2, ПОМЕЩ. 5К) Courriel: zaharova_marisha@mail.ru Numéro d'enregistrement: 9703074147 (Tax ID/INN)	17.12.2024
699.	LLC SPDBBK Nom local: ООО "СПДББК"	Adresse(s): 195009, St. Petersburg, in. ter. g. municipal district finland district, komsomola street, 1-3, letter l, room. 5n, room. 6, Russian Federation (adresse originale: 195009, Г. САНКТ-ПЕТЕРБУРГ, ВН.ТЕР.Г. МУНИЦИПАЛЬНЫЙ ОКРУГ ФИНЛЯНДСКИЙ ОКРУГ, УЛ КОМСОМОЛА, Д. 1-3, ЛИТЕРА Л, ПОМЕЩ. 5Н, КОМ. 6) Numéro d'enregistrement: 7838044584	17.12.2024

Nº	Nom	Informations d'identification	Date d'inscription
700.	LLC Vneshekostil Nom local: ООО "Внешэкостиль"	Adresse(s): 115211 Moscow, Kashirskoye shosse, 55, building 5, pom. I, fl.1, room. 19, Russian Federation Téléphone: + 7 9661998307 Site internet: https://vnes.tech/ Courriel: info@vnes.tech Numéro d'enregistrement: 7724362880 (Tax ID)	17.12.2024
701.	Iskra Technologies JSC Nom local: Искра Технологии Autre(s) dénomination(s): IskraUralTel JSC, RTSoft JSC	Adresse(s): Komvuzovskaya 9, Building A, 620066, Ekaterinburg, Russian Federation Téléphone: + 7 3432106951 Site internet: https://iskratchno.ru Courriel: info@iskratechno.ru Numéro d'enregistrement: 1026604933475 (OGRN), 6660017837 (TIN)	17.12.2024
702.	Powerever Electronic Technology Autre(s) dénomination(s): Beijing Powerever Electronic Technology Co., Beijing Weiwangda Electric Technology Co. LTD / 北京威旺达电子科技有限责任公司	Adresse(s): No. 23, Jinmao Mansion, Guangqu Road, Chaoyang District, Beijing, China Suzhou Pioneer Park, No. 209, Zhuyuan Road, High-tech Zone, Suzhou City, Jiangsu Province Téléphone: 18612628057; 18612628057 Site internet: http://www.powerever.cn/	17.12.2024
703.	Qisda Optronics (Suzhou) / 苏州佳世达 Autre(s) dénomination(s): Suzhou Jiashida Optoelectronics Co Ltd, Suzhou BenQ Optoelectronics Technology Co Ltd.	Adresse(s):169 Zhujiang Road, Suzhou New District, Suzhou City, Jiangsu Province, 215129, China Site internet: http://www.qisda.com.cn/	17.12.2024

Nº	Nom	Informations d'identification	Date d'inscription
704.	Juhang Aviation Technology Shenzen Co., LTD	Adresse(s): 2205, No. 2, Logistics Center, Baoshui Logistics Center, Baoan Guoji Jichang Hangzhan, 4th Road, Hourui Community, Hangcheng Sub-District, Bao, Shenzhen, Guangdong, China, 518099 Room 101-A Xinghua Building, 1007 Banxuegang Avenue, Maantang Community, Bantian Subdistrict, Longgang District, Shenzhen, Guangdong, China Site internet: http://www.szjuhang.com/ Numéro d'enregistrement: 91440300MA5GN73B4F (China, Unified Social Credit Code)	17.12.2024
705.	Triac Electronics Pvt. Ltd.	Adresse(s): Dpt-348, DLF Prime Tower Okhla Phase-1,New Delhi-110020, India Unit No: SG1, 7 & 8, J Matadee Free Trade Zone, Mannur-Valarpuram Village Kancheepuram, Tamil Nadu-602105, India Site internet: https://www.triacelectronics.com/	17.12.2024
706.	Laserchips FZCO (ليزر تشيبس ش م ح)	Adresse(s): Dubai Silicon Oasis, DSO-IFZA-21645, IFZA Properties, Dubai, United Arab Emirates Site internet: https://laserchips.ae/ Numéro d'enregistrement: 11996849 [United Arab Emirates, National Economic Register Number (CBLS)]; 22209 (United Arab Emirates, Dubai, License Number)	17.12.2024
707.	Component Logistic LLC Autre(s) dénomination(s): Komponent Lodzhistik OOO, ООО КОМПОНЕНТ ЛОДЖИСТИК	Adresse(s): St. Petersburg, inner city, Dachnoye municipal district, Veteranov Avenue, 63, building A, apt. 46 Site internet: http://www.componentlogistik.ru/ Numéro d'enregistrement: 1217800045462 [Russia, Registration Number (OGRN)]	17.12.2024»

2) L'annexe XVI est remplacée par le texte suivant:

«ANNEXE XVI

Liste des navires visés à l'article 4 *quinvicies*

	Nom du navire	Numéro OMI	Motifs d'inscription	Date d'application
1.	M/V Angara	9179842	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point a): transportent des biens et technologies utilisés dans le secteur de la défense et de la sécurité, depuis ou vers la Russie, aux fins d'une utilisation dans ce pays ou pour la guerre menée par la Russie en Ukraine	25.6.2024
2.	M/V Maria	8517839	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point a): transportent des biens et technologies utilisés dans le secteur de la défense et de la sécurité, depuis ou vers la Russie, aux fins d'une utilisation dans ce pays ou pour la guerre menée par la Russie en Ukraine.	25.6.2024
3.	Saam FSU	9915090	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point c): sont exploités de manière à contribuer à des actions ou politiques en faveur du développement ou de l'expansion du secteur de l'énergie en Russie, y compris les infrastructures énergétiques, ou à soutenir de telles actions ou politiques.	25.6.2024
4.	Koryak FSU	9915105	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point c): sont exploités de manière à contribuer à des actions ou politiques en faveur du développement ou de l'expansion du secteur de l'énergie en Russie, y compris les infrastructures énergétiques, ou à soutenir de telles actions ou politiques.	25.6.2024
5.	KAVIA (anciennement Hana)	9353113	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	25.6.2024

	Nom du navire	Numéro OMI	Motifs d'inscription	Date d'application
6.	N Cerna (anciennement Canis Power)	9289520	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	25.6.2024
7.	Feng Shou (anciennement Andromeda Star)	9402471	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	25.6.2024
8.	Legacy (anciennement NS Lotus)	9339337	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point c): sont exploités de manière à contribuer à des actions ou politiques en faveur du développement ou de l'expansion du secteur de l'énergie en Russie, y compris les infrastructures énergétiques, ou à soutenir de telles actions ou politiques.	25.6.2024
9.	Saga (anciennement NS Spirit)	9318553	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point c): sont exploités de manière à contribuer à des actions ou politiques en faveur du développement ou de l'expansion du secteur de l'énergie en Russie, y compris les infrastructures énergétiques, ou à soutenir de telles actions ou politiques.	25.6.2024
10.	Serenade (anciennement NS Stream)	9318541	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point c): sont exploités de manière à contribuer à des actions ou politiques en faveur du développement ou de l'expansion du secteur de l'énergie en Russie, y compris les infrastructures énergétiques, ou à soutenir de telles actions ou politiques.	25.6.2024
11.	Success (anciennement SCF Arum)	9333436	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point c): sont exploités de manière à contribuer à des actions ou politiques en faveur du développement ou de l'expansion du secteur de l'énergie en Russie, y compris les infrastructures énergétiques, ou à soutenir de telles actions ou politiques.	25.6.2024

	Nom du navire	Numéro OMI	Motifs d'inscription	Date d'application
12.	Lady R	9161003	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point a): transportent des biens et technologies utilisés dans le secteur de la défense et de la sécurité, depuis ou vers la Russie, aux fins d'une utilisation dans ce pays ou pour la guerre menée par la Russie en Ukraine.	25.6.2024
13.	Maia-1	9358010	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point a): transportent des biens et technologies utilisés dans le secteur de la défense et de la sécurité, depuis ou vers la Russie, aux fins d'une utilisation dans ce pays ou pour la guerre menée par la Russie en Ukraine.	25.6.2024
14.	Audax	9763837	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point c): sont exploités de manière à contribuer à des actions ou politiques en faveur du développement ou de l'expansion du secteur de l'énergie en Russie, y compris les infrastructures énergétiques, ou à soutenir de telles actions ou politiques.	25.6.2024
15.	Pugnax	9763849	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point c): sont exploités de manière à contribuer à des actions ou politiques en faveur du développement ou de l'expansion du secteur de l'énergie en Russie, y compris les infrastructures énergétiques, ou à soutenir de telles actions ou politiques.	25.6.2024
16.	Hunter Star	9830769	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point c): sont exploités de manière à contribuer à des actions ou politiques en faveur du développement ou de l'expansion du secteur de l'énergie en Russie, y compris les infrastructures énergétiques, ou à soutenir de telles actions ou politiques.	25.6.2024
17.	Daksha (anciennement Hebe)	9259185	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	25.6.2024

	Nom du navire	Numéro OMI	Motifs d'inscription	Date d'application
18.	Enisey	9079169	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point d): sont exploités de manière à contribuer à des actions ou politiques qui compromettent ou menacent la subsistance économique ou la sécurité alimentaire de l'Ukraine, telles que le transport de céréales ukrainiennes volées, ou la préservation du patrimoine culturel de l'Ukraine, comme le transport de biens culturels ukrainiens volés, ou à soutenir de telles actions ou politiques.	25.6.2024
19.	Kelly Grace (anciennement Vela Rain)	9331141	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	25.6.2024
20.	Ozanno (anciennement Ocean AMZ)	9394935	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	25.6.2024
21.	Delvina (anciennement Galian 2)	9331153	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	25.6.2024
22.	Bodhi (anciennement Robon)	9144782	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	25.6.2024

	Nom du navire	Numéro OMI	Motifs d'inscription	Date d'application
23.	Lunar Tide (anciennement Beks Aqua)	9277735	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	25.6.2024
24.	Kemerovo	9312884	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	25.6.2024
25.	Krymsk	9270529	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point g): sont détenus, affrétés ou exploités par des personnes physiques ou morales, des entités ou des organismes énumérés à l'annexe I du règlement (UE) nº 269/2014, ou sont utilisés d'une autre manière au nom ou pour le compte de ces personnes, en relation avec elles ou à leur profit.	25.6.2024
26.	Krasnoyarsk	9312896	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point g): sont détenus, affrétés ou exploités par des personnes physiques ou morales, des entités ou des organismes énumérés à l'annexe I du règlement (UE) nº 269/2014, ou sont utilisés d'une autre manière au nom ou pour le compte de ces personnes, en relation avec elles ou à leur profit.	25.6.2024
27.	Kaliningrad	9341067	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point g): sont détenus, affrétés ou exploités par des personnes physiques ou morales, des entités ou des organismes énumérés à l'annexe I du règlement (UE) nº 269/2014, ou sont utilisés d'une autre manière au nom ou pour le compte de ces personnes, en relation avec elles ou à leur profit.	25.6.2024
28.	Mianzimu	9299666	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	17.12.2024

	Nom du navire	Numéro OMI	Motifs d'inscription	Date d'application
29.	Pioneer	9256602	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point c): sont exploités de manière à contribuer à des actions ou politiques en faveur du développement ou de l'expansion du secteur de l'énergie en Russie, y compris les infrastructures énergétiques, ou à soutenir de telles actions ou politiques.	17.12.2024
30.	Alissa	9273052	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	17.12.2024
31.	Marabella Sun	9323376	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	17.12.2024
32.	Christophe de Margerie	9737187	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point c): sont exploités de manière à contribuer à des actions ou politiques en faveur du développement ou de l'expansion du secteur de l'énergie en Russie, y compris les infrastructures énergétiques, ou à soutenir de telles actions ou politiques.	17.12.2024
33.	Altair	9413547	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	17.12.2024
34.	Peta Lumina	9296391	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	17.12.2024

	Nom du navire	Numéro OMI	Motifs d'inscription	Date d'application
35.	San Damian	9274331	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point d): sont exploités de manière à contribuer à des actions ou politiques qui compromettent ou menacent la subsistance économique ou la sécurité alimentaire de l'Ukraine, telles que le transport de céréales ukrainiennes volées, ou la préservation du patrimoine culturel de l'Ukraine, comme le transport de biens culturels ukrainiens volés, ou à soutenir de telles actions ou politiques.	17.12.2024
36.	San Cosmas	9274343	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point d): sont exploités de manière à contribuer à des actions ou politiques qui compromettent ou menacent la subsistance économique ou la sécurité alimentaire de l'Ukraine, telles que le transport de céréales ukrainiennes volées, ou la préservation du patrimoine culturel de l'Ukraine, comme le transport de biens culturels ukrainiens volés, ou à soutenir de telles actions ou politiques.	17.12.2024
37.	San Severus	9385233	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point d): sont exploités de manière à contribuer à des actions ou politiques qui compromettent ou menacent la subsistance économique ou la sécurité alimentaire de l'Ukraine, telles que le transport de céréales ukrainiennes volées, ou la préservation du patrimoine culturel de l'Ukraine, comme le transport de biens culturels ukrainiens volés, ou à soutenir de telles actions ou politiques.	17.12.2024
38.	Galaxy	9826902	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	17.12.2024
39.	Rigel	9511533	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	17.12.2024

	Nom du navire	Numéro OMI	Motifs d'inscription	Date d'application
40.	Cassiopeia	9341081	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	17.12.2024
41.	Constellation	9306794	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	17.12.2024
42.	Andromeda	9292204	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	17.12.2024
43.	Callisto	9299692	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	17.12.2024
44.	Alliance	9413561	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	17.12.2024

	Nom du navire	Numéro OMI	Motifs d'inscription	Date d'application
45.	Phoenix	9333424	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	17.12.2024
46.	Leo	9412347	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale. Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point c): sont exploités de manière à contribuer à des actions ou politiques en faveur du développement ou de l'expansion du secteur de l'énergie en Russie, y compris les infrastructures énergétiques, ou à soutenir de telles actions ou politiques.	17.12.2024
47.	Zenith	9610781	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale. Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point c): sont exploités de manière à contribuer à des actions ou politiques en faveur du développement ou de l'expansion du secteur de l'énergie en Russie, y compris les infrastructures énergétiques, ou à soutenir de telles actions ou politiques.	17.12.2024

	Nom du navire	Numéro OMI	Motifs d'inscription	Date d'application
48.	Turbo Voyager	9299898	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale. Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point c): sont exploités de manière à contribuer à des actions ou politiques en faveur du développement ou de l'expansion du secteur de l'énergie en Russie, y compris les infrastructures énergétiques, ou à soutenir de telles actions ou politiques.	17.12.2024
49.	Sirius	9422445	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale. Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point c): sont exploités de manière à contribuer à des actions ou politiques en faveur du développement ou de l'expansion du secteur de l'énergie en Russie, y compris les infrastructures énergétiques, ou à soutenir de telles actions ou politiques.	17.12.2024
50.	Saturn	9421972	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale. Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point c): sont exploités de manière à contribuer à des actions ou politiques en faveur du développement ou de l'expansion du secteur de l'énergie en Russie, y compris les infrastructures énergétiques, ou à soutenir de telles actions ou politiques.	17.12.2024

	Nom du navire	Numéro OMI	Motifs d'inscription	Date d'application
51.	Life	9265756	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	17.12.2024
52.	Krishna 1	9271585	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale. Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point c): sont exploités de manière à contribuer à des actions ou politiques en faveur du développement ou de l'expansion du secteur de l'énergie en Russie, y compris les infrastructures énergétiques, ou à soutenir de telles actions ou politiques.	17.12.2024
53.	Vladimir Vinogradov	9842188	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point c): sont exploités de manière à contribuer à des actions ou politiques en faveur du développement ou de l'expansion du secteur de l'énergie en Russie, y compris les infrastructures énergétiques, ou à soutenir de telles actions ou politiques.	17.12.2024
54.	Moskovsky Prospect	9511521	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	17.12.2024
55.	Bolero	9412335	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	17.12.2024

	Nom du navire	Numéro OMI	Motifs d'inscription	Date d'application
56.	Vega	9316127	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	17.12.2024
57.	Tyagaraja	9327372	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	17.12.2024
58.	Attica	9436941	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	17.12.2024
59.	La Perouse	9849887	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point c): sont exploités de manière à contribuer à des actions ou politiques en faveur du développement ou de l'expansion du secteur de l'énergie en Russie, y compris les infrastructures énergétiques, ou à soutenir de telles actions ou politiques.	17.12.2024
60.	Elbrus	9276030	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point g): sont détenus, affrétés ou exploités par des personnes physiques ou morales, des entités ou des organismes énumérés à l'annexe I du règlement (UE) nº 269/2014, ou sont utilisés d'une autre manière au nom ou pour le compte de ces personnes, en relation avec elles ou à leur profit.	17.12.2024
61.	Georgy Maslov	9610793	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point g): sont détenus, affrétés ou exploités par des personnes physiques ou morales, des entités ou des organismes énumérés à l'annexe I du règlement (UE) nº 269/2014, ou sont utilisés d'une autre manière au nom ou pour le compte de ces personnes, en relation avec elles ou à leur profit.	17.12.2024

	Nom du navire	Numéro OMI	Motifs d'inscription	Date d'application
62.	Premier	9577082	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point g): sont détenus, affrétés ou exploités par des personnes physiques ou morales, des entités ou des organismes énumérés à l'annexe I du règlement (UE) nº 269/2014, ou sont utilisés d'une autre manière au nom ou pour le compte de ces personnes, en relation avec elles ou à leur profit.	17.12.2024
63.	Pathfinder	9577094	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point g): sont détenus, affrétés ou exploités par des personnes physiques ou morales, des entités ou des organismes énumérés à l'annexe I du règlement (UE) nº 269/2014, ou sont utilisés d'une autre manière au nom ou pour le compte de ces personnes, en relation avec elles ou à leur profit.	17.12.2024
64.	Sierra	9522324	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point g): sont détenus, affrétés ou exploités par des personnes physiques ou morales, des entités ou des organismes énumérés à l'annexe I du règlement (UE) nº 269/2014, ou sont utilisés d'une autre manière au nom ou pour le compte de ces personnes, en relation avec elles ou à leur profit.	17.12.2024
65.	Trust	9382798	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point g): sont détenus, affrétés ou exploités par des personnes physiques ou morales, des entités ou des organismes énumérés à l'annexe I du règlement (UE) nº 269/2014, ou sont utilisés d'une autre manière au nom ou pour le compte de ces personnes, en relation avec elles ou à leur profit.	17.12.2024
66.	Zaliv Amerika	9354301	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point g): sont détenus, affrétés ou exploités par des personnes physiques ou morales, des entités ou des organismes énumérés à l'annexe I du règlement (UE) nº 269/2014, ou sont utilisés d'une autre manière au nom ou pour le compte de ces personnes, en relation avec elles ou à leur profit.	17.12.2024
67.	Zaliv Amurskiy	9354313	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point g): sont détenus, affrétés ou exploités par des personnes physiques ou morales, des entités ou des organismes énumérés à l'annexe I du règlement (UE) nº 269/2014, ou sont utilisés d'une autre manière au nom ou pour le compte de ces personnes, en relation avec elles ou à leur profit.	17.12.2024

	Nom du navire	Numéro OMI	Motifs d'inscription	Date d'application
68.	Amber 6	9235713	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	17.12.2024
69.	Emily S	9321847	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	17.12.2024
70.	Fjord Seal	9513139	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	17.12.2024
71.	Heidi A	9321976	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	17.12.2024
72.	Line	9291250	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	17.12.2024
73.	Okeansky Prospect	9866380	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	17.12.2024

	Nom du navire	Numéro OMI	Motifs d'inscription	Date d'application
74.	Capella	9341079	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	17.12.2024
75.	Siri	9281683	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point b): transportent du pétrole brut ou des produits pétroliers énumérés à l'annexe XIII qui sont originaires de Russie ou exportés de Russie, tout en s'adonnant à des pratiques de transport maritime irrégulières et à haut risque au sens de la résolution A.1192(33) de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale.	17.12.2024
76.	North Way	9953535	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point c): sont exploités de manière à contribuer à des actions ou politiques en faveur de l'exploitation, du développement ou de l'expansion du secteur de l'énergie en Russie, y compris les infrastructures énergétiques, ou à soutenir de telles actions ou politiques.	17.12.2024
77.	North Sky	9953523	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point c): sont exploités de manière à contribuer à des actions ou politiques en faveur de l'exploitation, du développement ou de l'expansion du secteur de l'énergie en Russie, y compris les infrastructures énergétiques, ou à soutenir de telles actions ou politiques.	17.12.2024
78.	North Air	9953509	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point c): sont exploités de manière à contribuer à des actions ou politiques en faveur de l'exploitation, du développement ou de l'expansion du secteur de l'énergie en Russie, y compris les infrastructures énergétiques, ou à soutenir de telles actions ou politiques.	17.12.2024
79.	North Mountain	9953511	Article 4 *quinvicies*, paragraphe 2, point c): sont exploités de manière à contribuer à des actions ou politiques en faveur de l'exploitation, du développement ou de l'expansion du secteur de l'énergie en Russie, y compris les infrastructures énergétiques, ou à soutenir de telles actions ou politiques.	17.12.2024»